

Ce jour, à vingt heures, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bertrand GONIN, Maire.

Membres présents :

Mme Annick BERTHET, M. Christian BILLAUD, M. Jean-François DUTHILLEUL, M. Boris GUYOT, Mme Régine PASQUIER, M. Daniel VIALLY,

Membre ayant donné procuration :

Mme Karine BOURY a donné procuration à M. Boris GUYOT,

Membre absent excusé :

Mme Xandrine GUÉRIN.

À l'ordre du jour :

- ⊗ Vote du compte administratif 2022
- ⊗ Approbation du compte de gestion 2022,
- ⊗ Affectation du résultat 2022
- ⊗ Vote du budget primitif
- ⊗ Subventions 2023
- ⊗ Point sur la distribution fin d'année 2022,
- ⊗ Point sur le repas des aînés 2023,
- ⊗ Questions et informations diverses.

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2022.

Vote du compte administratif 2022 - Délibération 2023/01

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Bertrand GONIN, Président du C.C.A.S.

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisés de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Jean-François DUTHILLEUL, doyen, (8 votants, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, après la discussion, selon l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'unanimité :

- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- ▶ **STATUE** sur le résultat de la section de fonctionnement : **Excédent : 3843,09 €**
- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022,
- ▶ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - Délibération 2023/02

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **3843,09 €**

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 788,07 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 4631,16 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	3843,09 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
D. Solde d'exécution d'investissement	0,00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement F	= D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	= G+H 3843,09 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	3843,09 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Vote du budget primitif 2023 – Délibération 2023/03

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'unanimité,

- **VOTE** le présent budget

☒ *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*

Attribution de subventions 2023 – Délibérations 2023/04

Monsieur le Président donne lecture des différentes subventions proposées pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions suivantes :

• <i>Restaurant du cœur</i>	<i>300,00€</i>
• <i>ADMR</i>	<i>300,00€</i>
• <i>Association des volontaires de sang</i>	<i>60,00€</i>
• <i>Solidarité Partage</i>	<i>300,00€</i>
• <i>Association des personnes handicapées de la région Arbresloise</i>	<i>60,00€</i>
Montant total :	1020,00€

Point sur la distribution des chocolats de fin d'année 2022

Suite au succès de l'opération des éditions précédentes, la distribution de ballotins de chocolats à nos aînés a été renouvelée cette année : 127 ballotins de chocolats ont été distribués, à raison d'une boîte par foyer dans lequel habite au moins une personne de 75 ans révolus.

Cette année encore, les mails et courriers de remerciements témoignent à nouveau du succès de cette opération.

Il est acté que cette opération sera reconduite en 2023.

Point sur le repas des aînés 2023

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 5 mars 2023, dans la salle d'animation à la mairie. C'est la proposition du traiteur Chessy Accueil Restauration qui a été retenue pour cette édition. A ce jour, il y a 36 inscrits. Les éventuels participants ont jusqu'au 22 février pour s'inscrire. Le Président du CCAS propose qu'un rappel soit affiché sur le panneau lumineux.

Questions et Informations Diverses

Deux bénévoles sont venus présenter leur association récemment implantée sur le territoire de la CCPA. L'association Solidarité Nouvelle face au Chômage (SNC) est une association nationale, créée en 1985, sous convention avec Pôle Emploi, qui offre un espace d'écoute et d'entraide pour les demandeurs d'emploi afin de les aider à construire leur projet professionnel et rédiger les documents nécessaires à une recherche d'emploi efficace. Sur le secteur, quatre bénévoles sont à la disposition des personnes qui le souhaitent. L'existence de cette association sera relayée sur les réseaux de communication de la commune.

Mme Régine PASQUIER informe les participants que la Communauté de Commune du Pays de l'Arbresle a doté la commune de 20 entrées gratuites pour l'espace aquatique L'Archipel. M. Bertrand GONIN propose que deux entrées par salariés soient proposées et que les autres soient offertes aux réfugiés du CADA. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

À l'issue de la séance, Monsieur le Président a fixé la date du prochain Conseil d'Administration
au **2 mai 2023, 20h.**